

Déclaration pour un environnement de travail exempt de harcèlement dans le milieu culturel québécois

ATTENDU QUE des associations d'artistes et des associations de producteurs (ci-après collectivement les « Associations ») ainsi que les regroupements du milieu culturel (ci-après collectivement les « Regroupements »), conviennent que toutes les personnes œuvrant dans le milieu culturel québécois, quel que ce soit leur rôle ou leurs responsabilités, devraient être en mesure d'exercer leur métier sans faire l'objet de harcèlement ou de violence, dans un environnement de travail sain et sécuritaire.

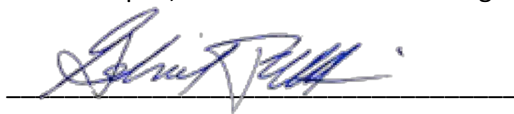
ATTENDU QU'à cet égard, les Associations et les Regroupements ont toujours défendu le droit de toute personne d'œuvrer dans un environnement exempt de harcèlement ou de violence et qu'elles ont depuis longtemps enchâssé ce principe dans leurs ententes collectives, le cas échéant.

ATTENDU QUE les Associations et les Regroupements conviennent qu'il est important qu'elles continuent à travailler conjointement auprès de leurs membres respectifs pour veiller à ce que ce principe soit respecté au quotidien.

IL EST RÉSOLU que les Associations et les Regroupements :

1. RÉAFFIRMENT avec force le droit de toutes les personnes œuvrant dans le milieu culturel québécois d'exercer leur métier dans un environnement exempt de harcèlement et de violence;
2. ENCOURAGENT les personnes qui se considèrent victimes d'une conduite constituant du harcèlement ou qui sont témoins d'une situation constituant du harcèlement, à signaler cette conduite sans délai;
3. RECONNAISSENT le courage et la détermination des personnes ayant signalé une conduite constituant du harcèlement;
4. CONDAMNENT toute personne qui adopte une conduite harcelante envers autrui;
5. NE TOLÈRENT aucune mesure de représailles prise contre une personne ayant dénoncé de bonne foi une conduite constituant du harcèlement ;
6. OFFRENT de la formation à leurs membres, en fonction de leurs ressources respectives ;
7. S'ENGAGENT à faire la promotion de cette déclaration.

En foi de quoi, les Associations et les Regroupements ont signé



Signature

14 décembre 2017

Date